

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec



Le présent fichier est une publication en ligne reçue en dépôt légal, convertie en format PDF et archivée par Bibliothèque et Archives nationales du Québec. L'information contenue dans le fichier peut donc être périmée et certains liens externes peuvent être inactifs.

Version visionnée sur le site Internet d'origine le 1er septembre 2009.

Section du dépôt légal

DIVERSITÉ culturelle

MONDIALISATION

La diversité en question

Bulletin de nouvelles

Abonnement

Archives

À l'agenda

Communiqués / Discours /
Déclarations

Publications / Études

Politiques et mesures Bonnes
pratiques

Sites d'intérêt

Bulletin de nouvelles sur la diversité des expressions culturelles

Vol. 3, no 25, lundi 15 septembre 2003

Pourquoi l'unesco doit-elle décider d'adopter une convention sur la diversité culturelle ?

La ministre du Patrimoine canadien, l'honorable Sheila Copps, et la ministre de la Culture et des Communications du Québec, Mme Line Beauchamp, participeront, le 16 septembre 2003, à la Table ronde ministérielle : "Vers un instrument international sur la diversité culturelle". À cette occasion, les deux ministres convient les représentants et les représentantes des médias à une conférence de presse sur la diversité culturelle qui s'ensuivra. Cet objectif, auquel souscrivent le gouvernement du Québec et le gouvernement canadien depuis 1999 et qui rallie aussi de plus de plus de pays, est inscrit à l'ordre du jour de la prochaine Conférence générale de l'UNESCO.

- [Ministère de la Culture et des Communications](#)

DANS CE NUMÉRO :

Communiqués, discours, déclarations

- Mission fructueuse de la ministre, mme line beauchamp, en france
- Rencontre du secrétaire général de l'organisation internationale de la francophonie avec la ministre de la culture et des communications du québec
- La ministre de la culture et des communications, mme line beauchamp, rend public son plan de mise en œuvre des mesures visant à soutenir le cinéma et la production audiovisuelle
- Vième Conférence ministérielle de l'omc - "les interets du quebec seront bien representes a cancun" - cabinet du ministre du développement économique et régional
- Résolution du parlement européen sur les industries culturelles (2002/2127(ini)), document p5_ta-prov(2003)0382, parlement européen
- Décision sur l'élaboration et la mise en place d'une convention internationale sur la diversité culturelle et d'une convention internationale sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel - décision ex/cl/dec. 67 (iii)
- Conférence ministérielle de la francophonie sur la société de l'information - contribution de la francophonie au sommet mondial sur la société de l'information

Publications récentes

- Organisation mondiale du commerce (omc) - cinquième conférence ministérielle de l'omc

Publications et études

- Document de travail sur la sauvegarde (et la promotion) de la diversité culturelle (dt\490273fr.doc pe 312.571) - commission de la culture, de la jeunesse, de l'éducation, des médias et des sports

- Opportunité de l'élaboration d'un instrument normatif international concernant la diversité culturelle - analyse et commentaire critique du document no 32c/52 de l'unesco
- Cultural diversity - how can diversity be managed in a cultural society, by yogesh atal, former principal director of unesco
- Organisation mondiale du commerce (omc) - le canada et l'omc
- Cultura - exigirán protección cultural

Autres actualités d'intérêt

- Convention internationale sur la diversité culturelle et Faq
- Pourquoi l'unesco doit-elle décider d'adopter une convention sur la diversité culturelle ?
- Le Réseau international pour la diversité culturelle (RIDC)

Communiqués, discours, déclarations

Mission fructueuse de la ministre, mme line beauchamp, en france

Paris, le 11 septembre 2003 – 2003/09/11

La ministre de la Culture et des Communications du Québec, Mme Line Beauchamp, dresse un bilan très positif de son séjour en France. À la veille de la prochaine Conférence générale de l'UNESCO qui devra examiner également la question de l'élaboration d'un nouvel instrument normatif international sur la diversité culturelle, Mme Beauchamp se réjouit particulièrement des nombreux échanges qu'elle a eus avec des personnalités politiques et des acteurs de la société civile en matière de diversité culturelle. À cet égard, Mme Beauchamp déclare notamment que : "D'ici là, au Québec, comme durant la présente mission en France, j'entends renforcer, voire accroître les appuis pour l'élaboration d'un tel instrument, afin de défendre le droit des États et des gouvernements de se doter de politiques et de mesures destinées à promouvoir et à préserver leur culture". (Disponible en [français](#) seulement)

Haut de la page 

Rencontre du secrétaire général de l'organisation internationale de la francophonie avec la ministre de la culture et des communications du québec

Paris, le 10 sept. 2003 – 2003/09/10

Le projet de Convention internationale sur la diversité culturelle a également figuré à l'ordre du jour de la rencontre de la ministre de la Culture et des Communications, Mme Line Beauchamp, avec le Secrétaire général de la Francophonie, M. Abdou Diouf. À cette occasion, Mme Beauchamp a félicité le Secrétaire général pour son action de mobilisation dans ce dossier. (Disponible en français seulement)

- <http://www.francophonie.org/nouvelles/infos.cfm?idnews=81>

Haut de la page 

La ministre de la culture et des communications, mme line beauchamp, rend public son plan de mise en œuvre des mesures visant à soutenir le cinéma et la production audiovisuelle

Saint-Sauveur, le 5 septembre 2003 – 2003/09/05

À la veille de son départ pour la France où elle fera la promotion de la diversité culturelle auprès de dignitaires de l'Unesco et du gouvernement de la République française, la ministre de la Culture et des Communications, Mme Line Beauchamp, déclare que : "dans le contexte de la mondialisation et de l'uniformisation des produits culturels, l'industrie québécoise du cinéma et de la production audiovisuelle joue un rôle d'ambassadeur culturel d'envergure. Parallèlement, sa fragilité face aux lois du marché mondial est la criante illustration de l'importance de préserver la capacité des États à intervenir pour préserver la spécificité des cultures qui les distinguent. En ce sens, je me ferai la semaine prochaine à Paris la porte-parole de la position québécoise en matière de diversité culturelle et je garderai à l'esprit ce que je souhaite pour notre

cinématographie : qu'elle se développe encore davantage et qu'elle puisse prendre toute la place qui lui revient". (Disponible en français seulement)

- <http://communiqués.gouv.qc.ca/gouvqc/communiqués/GPOF/Septembre2003/05/c7817.f>

Haut de la page 

Vième Conférence ministérielle de l'omc - "les interets du quebec seront bien representes a cancun" - cabinet du ministre du développement économique et régional

Québec, le 9 septembre 2003 – 2003/09/09



Au moment de quitter le Québec pour participer à Cancun au Mexique à la Vième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le ministre du Développement économique et régional, M. Michel Audet, déclare que : "Il est important que le Québec garde toute sa capacité d'intervention dans des secteurs qui façonnent la société québécoise tels que l'éducation, la santé et la culture". (Disponible en français seulement).

- <http://communiqués.gouv.qc.ca/gouvqc/communiqués/GPOF/Septembre2003/09/c8951.f>

Haut de la page 

Résolution du parlement européen sur les industries culturelles (2002/2127(ini)), document p5_ta-prov(2003)0382, parlement européen

jeudi 4 septembre 2003 – 2003/09/04

À la suite du [Rapport final sur les industries culturelles](#)  (anglais ) déposé le 14 juillet 2003 par la Commission de la culture, de la jeunesse, de l'éducation, des médias et des sports, le Parlement européen a adopté au cours de sa séance du jeudi 4 septembre une résolution sur les industries culturelles. Le Parlement européen, qui considère que les industries culturelles ont une grande importance pour le maintien dynamique de la diversité culturelle en Europe, demande à la Commission de "définir une stratégie cohérente et active visant à développer des instruments novateurs, flexibles et appropriés pour promouvoir la compétitivité des industries culturelles et créatrices européennes, basée sur les principes de l'avantage comparatif national, et de la conservation de la coutume régionale ou locale et de la diversité culturelle". Elle appelle en outre la Commission, les États membres et les régions, dans le cadre de leurs compétences et responsabilités respectives, à examiner notamment "les meilleures pratiques dans l'ensemble de l'UE en vue de promouvoir la diversité culturelle", et à "encourager les efforts visant à concrétiser le projet d'une Convention de l'UNESCO sur la diversité culturelle". (Disponible également en français, anglais, espagnol)

- <http://www3.europarl.eu.int/omk/omnsapir.so/pv2?PRG=CALDOC&FILE=20030904&LANGUE=FR&TPV=PROV&LASTCHAP=18&SDOCTA=12&T> (français)
- <http://www3.europarl.eu.int/omk/omnsapir.so/pv2?PRG=CALDOC&TPV=PROV&FILE=20030904&TXTLST=1&POS=1&LASTCHAP=18&SDOCTA> (anglais)
- <http://www3.europarl.eu.int/omk/omnsapir.so/pv2?PRG=CALDOC&TPV=PROV&FILE=20030904&TXTLST=1&POS=1&LASTCHAP=18&SDOCTA> (espagnol)

Haut de la page 

Décision sur l'élaboration et la mise en place d'une convention internationale sur la diversité culturelle et d'une convention internationale sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel - décision ex/cl/dec. 67 (iii)

Union africaine - 10 juillet 2003 – 2003/07/10

À l'issue du Sommet tenu à Addis Abeba en Éthiopie le 10 juillet dernier, réunissant une cinquantaine de pays membres de l'Union africaine, le Conseil exécutif de l'Union adopte une décision par laquelle il réaffirme "l'impérieuse nécessité de préserver et de promouvoir la diversité culturelle en tant qu'élément indissociable de la culture de la paix, de la sécurité, de la stabilité et du développement". En outre, le Conseil soutient fermement le processus engagé à l'UNESCO pour l'élaboration et la mise en place d'une Convention internationale sur la diversité culturelle d'ici 2005. Le Conseil exhorte notamment les États membres à s'abstenir de tout engagement de libéralisation à l'OMC en matière de services, biens et produits culturels et ce, "afin de ne pas compromettre l'efficacité des instruments visant à la promotion et au soutien de la diversité culturelle". (Disponible en français seulement)

- http://agence.francophonie.org/diversiteculturelle/fichiers/ex_cl_dec67.pdf 

Haut de la page 

Conférence ministérielle de la francophonie sur la société de l'information - contribution de la francophonie au sommet mondial sur la société de l'information

Rabat, Maroc, 4-5 septembre 2003 – 2003/09/4-5

Les ministres et chefs de délégation représentant les États et gouvernements des pays ayant le français en partage, réunis en Conférence ministérielle francophone à Rabat (Maroc), ont affirmé leur volonté de contribuer activement au succès du Sommet mondial sur la société de l'information qui se déroulera à Genève en 2003. À cet égard, ils ont notamment affirmé que le respect de la diversité culturelle et linguistique doit être un principe fondateur de la société de l'information et, soutenu par conséquent que les technologies de l'information et de la communication doivent être utilisées pour affirmer et promouvoir la diversité culturelle et linguistique et favoriser le dialogue des cultures dans le respect des identités : "Nous soulignons l'importance du soutien à la production et à la circulation de contenus reflétant la diversité de ces identités, notamment par l'utilisation des logiciels libres. Le libre choix d'une expression en langue française et dans les langues nationales doit pouvoir être exercé. De même, la société de l'information doit faire toute sa place au patrimoine culturel". (Disponible en français seulement)

- http://www.francophonie.org/evenements/declaration_rabat.pdf 

Haut de la page 

Publications récentes

Organisation mondiale du commerce (omc) - cinquième conférence ministérielle de l'omc

Cancún, Mexique (10-14 septembre 2003) – 2003/09/04

Ce document d'information, produit par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international du Canada, circonscrit les enjeux de la Cinquième Conférence ministérielle de l'OMC, souligne les secteurs de négociations et explique également les objectifs généraux du Canada dans ce cycle de négociations. Il affirme notamment que la structure de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) permet à chaque pays de choisir les secteurs qu'il veut ouvrir à la concurrence étrangère et la mesure dans laquelle il entend le faire. À cet effet, déclare-t-il, le Canada ne prendra donc aucun engagement en ce qui a trait à la santé, l'éducation publique, les services sociaux et la culture. «Le Canada ne préconise pas d'exclure a priori de ces négociations un secteur particulier. Il utilise tout simplement la structure flexible de l'AGCS pour faire en sorte que ses engagements soient en parfait accord avec sa politique intérieure». (Disponible en français et en anglais seulement)

- <http://www.dfait-maeci.gc.ca/tna-nac/WTO/backgrounder-fr.asp>
- <http://www.dfait-maeci.gc.ca/tna-nac/WTO/backgrounder-en.asp>



Haut de la page 

Publications et études

Document de travail sur la sauvegarde (et la promotion) de la diversité culturelle (dt\490273fr.doc pe 312.571) - commission de la culture, de la jeunesse, de l'éducation, des médias et des sports

Parlement européen, 16 juillet 2003 – 2003/07/16

Dans ce document, le rapporteur, Mme Christa Prets, affirme qu'on ne saurait s'en remettre au seul jeu des forces du marché pour mettre en place un système multilatéral équitable et transparent permettant de reconnaître et de préserver la diversité culturelle. Selon elle, la diversité culturelle répond de manière positive à l'objectif – défensif – consistant à empêcher le développement d'un monde uniforme en promouvant et en aidant toutes les cultures et en prenant en considération la dynamique de la diversité culturelle. «La sauvegarde de cette diversité est parfois perçue comme un fâcheux obstacle à la liberté du commerce, alors qu'il s'agit plutôt d'une valeur qui mérite d'être protégée». Elle souligne en effet que la mondialisation n'est pas nécessairement synonyme de destruction de la culture et d'entrave au progrès social si elle s'assortit d'un ensemble de conditions favorables à la promotion de la diversité culturelle. Pour conclure, Mme Prets soutient que «la diversité culturelle est à vrai dire la clé du développement durable». (Disponible également en français et en anglais)

- <http://www.europarl.eu.int/meetdocs/committees/cult/20030911/490273fr.pdf> 
- <http://www.europarl.eu.int/meetdocs/committees/cult/20030911/490273en.pdf> 

Haut de la page 

Opportunité de l'élaboration d'un instrument normatif international concernant la diversité culturelle - analyse et commentaire critique du document no 32c/52 de l'unesco

Étude réalisée, à la demande de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie, par Monsieur Ivan Bernier, Professeur associé à la Faculté de droit de l'Université Laval de Québec - Août 2003 – 2003/08

Dans cette étude, M. Bernier analyse le document constitué de cinq textes distincts dont le premier présente un bref historique de la question soulevée au point 5.11 de l'ordre du jour provisoire, explique sommairement le contenu des autres textes incorporés au document et met de l'avant un projet de résolution qui est soumis pour décision à la Conférence générale; de même que les différents appendices qui renvoient successivement à L'ÉTUDE PRÉLIMINAIRE SUR LES ASPECTS TECHNIQUES ET JURIDIQUES RELATIFS À L'OPPORTUNITÉ D'UN INSTRUMENT NORMATIF SUR LA DIVERSITÉ CULTURELLE, à la décision du Conseil exécutif du 11 avril 2003, aux observations formulées par le Conseil exécutif à sa 166e session, et à la référence aux instruments internationaux pertinents demandée par le Conseil exécutif. L'évaluation d'ensemble que M. Bernier fait du document est que sur l'ensemble des points analysés, il y a lieu de s'attendre à ce que des questions soient soulevées lors de l'examen du point 5.11 de l'ordre du jour provisoire à la 32e session de la Conférence générale. Par conséquent, prévient-il, «il faut absolument que des réponses claires et convaincantes soient préparées sur les points qui posent problème afin d'éviter que le débat ne s'enlise lorsque la question sera abordée par la Conférence générale, ouvrant ainsi la porte à une proposition de report de la décision à une autre session». (Disponible en français seulement)

- http://agence.francophonie.org/diversiteculturelle/fichiers/aif_bernier_unesco.pdf 



Haut de la page 

Cultural diversity - how can diversity be managed in a cultural society, by yogesh atal, former principal director of unesco

India – march 2003 – 2003/03

Dans ce texte d'opinion, M. Atal affirme que la gestion de la diversité passe par la promotion des valeurs du multiculturalisme. Selon lui, pour bien définir les multiples facettes de la mondialisation des médias, il faut d'abord les comprendre. À cet égard, il note que les sociétés touchées par la mondialisation sont en quelque sorte devenues

plus ouvertes, bien que ce phénomène comporte des éléments considérés comme perturbateurs et dangereux pour la société. M. Atal soutient notamment que «pour gérer la diversité, il ne faut pas l'éliminer. Le défi consiste à trouver des liens qui réunissent, dans un océan de diversités». (Disponible en français et en anglais seulement)

- http://www.ebu.ch/union/publications/diffusion_on_line/pdf/online_10_diversite_fr.pdf
 (français)
- http://www.ebu.ch/union/publications/diffusion_on_line/pdf/online_10_diversity.pdf
 (anglais)

Haut de la page 

Organisation mondiale du commerce (omc) - le canada et l'omc

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international du Canada, 15 juillet 2003 – 2003/07/15

Ce document soutient notamment que «le Canada conserve son pouvoir d'appliquer sur son territoire des règlements d'intérêt public, notamment dans les secteurs de la santé, de l'éducation, des services sociaux et de l'environnement. Le Canada milite également en faveur du maintien du droit des pays membres de promouvoir et de favoriser la diversité culturelle et de protéger leurs propres cultures». (Disponible en français et en anglais seulement)

- <http://www.dfait-maeci.gc.ca/tna-nac/wto-co-fr.asp>
- <http://www.dfait-maeci.gc.ca/tna-nac/wto-co-en.asp>

Haut de la page 

Cultura - exigirán protección cultural

SÁBADO, 6 Septiembre 2003 – 2003/09/06

Dans cet article paru dans le quotidien du Mexique, Milenio Diario, du 6 septembre dernier, Mme Leticia Sánchez affirme que le gouvernement mexicain, contrairement à la Suisse et au Brésil, n'a aucune position officielle pour la sauvegarde de la culture. À cet égard, La Coalition mexicaine pour la diversité culturelle, a annoncé qu'au cours de la Conférence ministérielle de l'OMC à Cancún, les artistes et les professionnels de la culture du Mexique se mobiliseront pour adopter une position pour la défense de la diversité culturelle. Ceux-ci soutiennent notamment que la culture ne doit pas être conçue comme un simple produit pour le commerce. (Disponible en espagnol seulement)

- <http://www.milenio.com/nota.asp?id=94275>

Haut de la page 

Autres actualités d'intérêt

Convention internationale sur la diversité culturelle et Faq

Deux nouveaux documents sont maintenant disponibles sur le site Internet du RIPC (Réseau international sur la politique culturelle). Il s'agit du projet de Convention internationale sur la diversité culturelle, préparé par le Groupe de travail sur la diversité culturelle et la mondialisation; ce projet sera présenté à la 6ème réunion ministérielle annuelle du RIPC qui aura lieu à Opatija en Croatie du 16 au 18 octobre prochain; Le site propose également une section sur les questions fréquemment posées, notamment sur le rapport entre une convention sur la diversité culturelle et les règles du commerce international. Pour consulter ces documents, veuillez vous référer à la section: "Instrument international sur la diversité culturelle (IIDC)" à l'adresse :

- http://206.191.7.19/iicd/list_f.shtml (français)
- http://206.191.7.19/iicd/list_e.shtml (anglais)
- http://206.191.7.19/iicd/list_s.shtml (espagnol)

Pourquoi l'unesco doit-elle décider d'adopter une convention sur la diversité culturelle ?

Le Comité international de liaison des coalitions pour la diversité culturelle, qui regroupe 9 coalitions nationales (Argentine, Australie, Canada, Chili, Corée, France, Mexique, Nouvelle-Zélande, Sénégal), a organisé le 12 septembre dernier à l'UNESCO, à Paris, un séminaire sur le thème : "Pourquoi l'unesco doit-elle décider d'adopter une convention sur la diversité culturelle ? ". À cette occasion, les 9 coalitions se sont adressées notamment aux ambassadeurs des 189 États membres de l'UNESCO afin d'appuyer l'élaboration et l'adoption rapide par cette instance d'une convention sur la diversité culturelle. Lire le communiqué de presse rendu public, le 9 septembre, par le Comité de vigilance pour la diversité culturelle à :

- <http://www.comitedevigilance.org/>

Le Réseau international pour la diversité culturelle (RIDC)

Le Réseau international pour la diversité culturelle (RIDC) tiendra sa quatrième Conférence annuelle, du 13 au 15 octobre prochain à Opatija en Croatie, sur le thème : "La diversité culturelle en marche à l'échelle planétaire: la société civile et ses regroupements". Pour en savoir davantage sur le programme et l'inscription à la conférence, veuillez vous reporter à l'adresse :

- <http://www.incd.net/events/2003conference.html>